

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À LA PROLONGATION DU PROGRAMME D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PRODUITE PAR COGÉNÉRATION À BASE DE BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE (DOSSIER R-3870-2013)

PROCÉDURE D'EXAMEN DE LA DEMANDE

Le 10 décembre 2013, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) une demande relative à la prolongation du programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle.

Cette demande fait suite à l'édiction, par le gouvernement, le 20 novembre 2013, du décret numéro 1219-2013 concernant une modification du décret numéro 1086-2011 du 26 octobre 2011, modifié par le décret numéro 530-2012 du 23 mai 2012, concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle.

Dans le cadre de ce dossier, la Régie doit approuver une modalité du Programme d'achat d'électricité produite par cogénération à base de biomasse forestière résiduelle du Distributeur de manière à en prolonger la durée jusqu'au 19 décembre 2014.

La Régie entend procéder à l'examen de cette demande sur dossier. Elle demande à toute personne intéressée de lui transmettre ses commentaires, ainsi qu'au Distributeur, au plus tard le **6 janvier 2014 à 12 h**. Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **10 janvier 2014 à 12 h**.

La Régie pourra rembourser les frais qu'elle aura considérés comme raisonnables pour une participation jugée utile à ses délibérations en fonction des critères prévus au *Guide de paiement de frais des intervenants*. Le texte de ce guide, le *Règlement sur la procédure de la Régie* de même que les décisions peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca